Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

République Française

Département de la MOSELLE

Arrondissement de **METZ-CAMPAGNE** 

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction:

Conseillers présents: 11

**Procurations: 2** 

Absents excusés: 2

Absents: 0

Date de la convocation

27/06/2025

# COMMUNE DE GRA

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 03 juillet 2025

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

#### Membres présents :

TORLOTING Michel - BRIOUX Dominique - DONVAL Denis - GAILLOT Emilie - POTIER Christophe - SCHURCH Christophe - MULLER Hervé - DAUBENFELD Nadine - CLEVER Nathalie - SIMON Denis - SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle

#### **Procurations:**

GRANDPIERRE Marie-France donne procuration à BRIOUX Dominique APPERT Ségolène donne procuration à MULLER Hervé

#### Absents excusés :

LOUIS Aurélie - PIERRE Sébastien

**DELIBERATION 25/2025** 

### Convention de mise à disposition du verger communal à l'association « Graines et Racines »

La Commune de Gravelotte est propriétaire de la parcelle communale Section 2 parcelle 118 et souhaite y aménager un verger communal.

Depuis 2022, une équipe de bénévoles s'est investie dans l'aménagement et l'entretien de cet espace communal et s'est constituée en association dénommée « Graines et Racines » dont les statuts ont été déposés au Tribunal Judiciaire de Metz le 7mars 2025.

L'objet de cette convention entre la Commune et l'association « Graines et Racines » est de définir les conditions d'accès au jardin communal et le rôle de chacun des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités de la convention précitée jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Maire, Michel TORLOTING à signer ladite convention avec le représentant de l'association « Graines et Racines ».

> Pour extrait conforme **GRAVELOTTE le 04 juillet 2025** Le Maire, Michel TORLOTING